

## **Publications des départements et des offices de la Confédération**

---

### **Approbation de tarifs d'institutions d'assurance privées**

(Art. 46, 3<sup>e</sup> al., de la loi sur la surveillance des assurances du 23 juin 1978  
[RS 961.01])

L'Office fédéral des assurances privées a approuvé les tarifs suivants, qui concernent des contrats d'assurance en cours:

#### *Décision du 12 mai 1982*

Tarif soumis par «La Genevoise», Compagnie générale d'Assurances, Genève, pour l'assurance casco de bateaux.

#### *Décision du 17 juin 1981*

Tarif soumis par «La Genevoise», Compagnie générale d'Assurances, Genève, pour l'assurance casco complet des véhicules à moteur.

#### *Décision du 26 août 1982*

Tarif soumis par «Mobilière Suisse» Société d'assurances, Berne, pour assurances contre la maladie.

#### *Décision du 26 août 1982*

Tarif soumis par «Compagnie d'Assurances Nationale Suisse», Bâle, pour assurances contre la maladie.

#### *Décision du 8 septembre 1982*

Tarif soumis par «Mobilière Suisse» Société d'assurances, Berne, pour l'assurance casco partielle des voitures de tourisme.

#### *Décision du 30 octobre 1981*

Tarif soumis par «La Genevoise», Compagnie générale d'Assurances, Genève, pour l'assurance casco des voitures de tourisme.

#### *Indication des voies de recours*

Cet avis tient lieu, pour les assurés, de notification de la décision. Les assurés qui ont qualité pour recourir en vertu de l'article 48 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 (RS 172.021) sur la procédure administrative peuvent attaquer les décisions d'approbation de tarifs par un recours au Département fédéral de justice et police, 3003 Berne. Le mémoire de recours doit être déposé

en deux exemplaires dans les 30 jours dès cette publication et doit indiquer les conclusions ainsi que les motifs. Pendant ce délai, la décision d'approbation du tarif peut être consultée auprès de l'Office fédéral des assurances privées, Bundesrain 20, 3003 Berne.

21 septembre 1982

Office fédéral des assurances privées

### Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Jovanovitch Théodore*, fils de Christo et d'Anna, née Théodoras, né le 1<sup>er</sup> mars 1958, au Caire (Egypte), originaire de Genève, sommelier, précédemment domicilié à Genève, Place des Charmilles 3, actuellement sans domicile connu; cpl fus à cp fus I/10;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 5 novembre 1982, à 8 h. 30, à Moudon, Hôtel-de-Ville, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

10 septembre 1982

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Daniel Blaser

27764

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

*Tercier Pierre*, fils d'Ulysse et de Béatrice, née Volery, né le 26 avril 1940, à Aumont, originaire de Vuadens, magasinier, précédemment domicilié à Fribourg, rue de Morat 259, actuellement sans domicile connu; mitr à cp fus II/165;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 11 novembre 1982, à 9 heures, à Bulle, Le Château, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission par négligence et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

10 septembre 1982

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, major Patrick Foetisch

27764

A

**Règlement  
d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage  
de technicien pour dentiste**

du 24 mai 1982

B

**Programme d'enseignement professionnel  
pour les apprentis techniciens pour dentiste**

du 24 mai 1982

---

*Entrée en vigueur*

1<sup>er</sup> janvier 1983

Le texte de ces règlements et programmes d'enseignement n'est plus publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'Office central fédéral des imprimés et du matériel, 3000 Berne.

21 septembre 1982

Chancellerie fédérale

27764

## Publications des départements et des offices de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	37
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	21.09.1982
Date	
Data	
Seite	38-40
Page	
Pagina	
Ref. No	10 103 493

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.